

Commune de Montmurat

Compte rendu du Conseil Municipal

Date : 30 OCTOBRE 2015

Le conseil municipal s'est réuni le 30 octobre 2015 à vingt heures à la salle de réunion sur la convocation de Monsieur Patrick LE RAY, maire de Montmurat.

Etaients présents : Mr LE RAY, Mr LATAPIE, Mr LATREMOLIERE, Mr BOSC, Mr BOUTARIC, Mme CERLES, Mme RATTIER, Mme LATAPIE, Mme CARRIE. Etait absente : Mme NOEL

Secrétaire de séance : Mr LATREMOLIERE Eric

Approbation du compte rendu de la séance du 25 septembre 2015 .

Après lecture, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1. Terrasse des gîtes

L'ossature porteuse du brise soleil sera métallique et réalisée par l'entreprise C2M pour un montant de 3 149, 48 € TTC. Le montant de la réfection de la terrasse des gîtes est évalué à 16 551, 85 €

2. Communauté de communes

Le projet de schéma de coopération intercommunale (SDCI) a été présenté par le Préfet, il s'agirait de regrouper les quatre communautés de communes Cère et Rance en Châtaigneraie, Entre 2 Lacs, Pays de Montsalvy et Pays de Maurs. Une délibération des communes doit intervenir fin novembre. Le conseil se donne un temps de réflexion avant de délibérer. Le SDCI doit être arrêté définitivement avant le 31 mars 2016.

Le Plan Local d'Urbanisme est un outil essentiel d'aménagement de l'espace et doit être, dans un souci de cohérence pensé à l'échelle intercommunale (PLUi). Cette compétence doit être transférée à la Communauté de Communes.

Le conseil approuve ce transfert de compétence et la modification des statuts à la communauté de Communes.

3 : Toiture de la salle des fêtes

La toiture de la salle des fêtes va être remaniée et le faîtage refait.

4 : Hameau du Rozier

La commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers a émis un avis favorable à la demande de dérogation formulée pour la réalisation d'un éco-hameau. Monsieur le maire est mandaté pour élaborer un dossier d'aménagement et préparer les dossiers de demande de subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance.

